Le Sénat abaisse à 5 000 habitants le seuil pour les intercommunalités

Publication : mardi 9 juin 2015 08:23

WEKA, 1er juin 2015

Le Sénat abaisse à 5 000 habitants le seuil pour les intercommunalités Administration

Posté le 01/06/15 par Rédaction Weka

RECOMMANDER | ENVOYER | IMPRIMER |

Acte III de la Décentralisation | Décentralisation | Réforme territoriale | Régions

POUR TOUT COMPRENDRE

Administration et décisions territoriales-Direction générale

Administration et décisions territoriales - Secrétaire de mairie

Le Sénat, dominé par la droite, a abaissé jeudi à 5 000 habitants le seuil de population alors que le gouvernement veut le fixer à 20 000 dans le cadre du projet de loi NOTRe sur la répartition des compétences entre collectivités.

Phoca PDF